



Réunion du Conseil municipal Compte rendu sommaire

Le 14 Février deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 07 Février 2019 et sous la présidence de Monsieur Pascal VERNISSE, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dompierre sur Besbre,

Etaient présents : Pascal VERNISSE, Maire - Valérie GOUBY - Léopold GODART - Annie-France POUGET - Guy FRAISE
Dominique TALON - Michel BRUNNER **Adjoints.**

Patrick AUBEL - Antonia FOURNIER - Fabienne DURAND - Laurent DESMYTTER - Daniel SAVOLDELLI - Isabelle MOULIN.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jacques BOURET à Léopold GODART - Catherine MANGERET à Pascal VERNISSE - Florence EPINARD à Dominique TALON - Mathieu CHABOT à Michel BRUNNER - Christiane HILLAIRAUD à Guy FRAISE.

Étaient absents : Bernard NAVETAT - Valérie PAUTHONNIER - Jean-Noël BACQUET - Aline BONNEAU - Pierre GIRARD.

Secrétaire de séance : Laurent DESMYTTER.

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} Février 2019 est approuvé à l'unanimité.

1 - FINANCES – Budget 2019 – Travaux de réhabilitation de l'école Tivoli et création d'une cantine – Plan de financement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les modalités de soutien du Département de l'Allier aux projets des communes,

Vu les modalités de soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes aux projets des communes,

Vu les modalités de l'État aux projets des communes,

Vu les modalités de soutien de l'Union européenne aux projets des communes,

Vu les modalités de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire aux projets des communes,

Vu les crédits à inscrire au budget 2019,

Considérant l'éligibilité des travaux concernant l'école Tivoli aux différents dispositifs de soutien aux travaux votés par les partenaires précités,

Dans le cadre du programme de réhabilitation complète de l'école Tivoli et création d'une cantine sur place, l'assemblée municipale décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux de réhabilitation de l'école Tivoli et création d'une cantine, pour un montant total H.T de 3 232 506 €,
- d'approuver le montage financier estimatif de l'opération et de s'engager à inscrire les crédits au budget,
- de solliciter auprès du Département de l'Allier une subvention au taux de 30 % sur le montant total H.T des travaux (dans la limite du plafond retenu par le Département de l'Allier) au titre du dispositif de soutien aux travaux de bâti,
- de solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention d'un montant de 67 000 € relative au dispositif « Bourg-centre »,
- de solliciter auprès de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire une subvention d'un montant de 25 380 € au titre des fonds de concours attribués à la commune pour deux années,
- de solliciter auprès du Conseil régional et de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire une subvention d'un montant de 200 000 € au titre du Contrat Ambition Région,

- de solliciter auprès du FEDER une subvention au taux de 60 % sur le montant total H.T des travaux susceptibles de correspondre au dispositif de rénovation énergétique,
- de solliciter auprès du FEDER une subvention au taux de 80 % sur le montant total H.T des travaux susceptibles de correspondre au dispositif de l'école numérique,
- de solliciter auprès de l'État une subvention au taux de 50 % sur le montant total H.T des travaux (dans la limite du plafond retenu par l'État) au titre de la D.E.T.R.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tout document se rapportant à l'affaire citée.

Fait à Dompierre sur Besbre, le 15 Février 2019



[Handwritten signature in blue ink]